

**BULLETIN BI-MENSUEL**

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

ET DES

**SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON**

RÉUNIES

Secrétaire gén. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	France et Colonies fr <sup>es</sup>	10 fr.
	Etranger . . . . .	15 fr.

**SIÈGE SOCIAL A LYON :**  
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2887 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux  
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions.***Ont été admis à la séance du 28 février :*

MM. Saunier, Astier, Firbas, M<sup>lles</sup> Quillatre, Arphand, Andrillat, MM. Parade, Billiémas, M<sup>lle</sup> Eynard, MM. Angelier, Servat, Mazetier, M<sup>lle</sup> Bachrach, MM. Nelva, Séguin, Aubert, Roger.

**ORDRE DU JOUR**

DE LA

**Séance générale du Mardi 13 Mars 1928, à 20 heures.**

1<sup>o</sup> *Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 28 février, auxquels sont ajoutés :*

M<sup>lle</sup> Aubreton (Marie), institutrice, 27, rue Carnot, Roanne (Loire), parrains MM. Michel et Larue. — M<sup>lle</sup> Aubreton (Madeleine), institutrice, 27, rue Carnot, Roanne, parrains MM. Michel et Larue. — M. George, château d'Urfé, Saint-Marcel-d'Urfé, par Juré (Loire), parrains MM. Bertrand et Vial. — M. Levet, 5, boulevard Jules-Ferry, Roanne, parrains MM. Trubert et Vuillod. — M<sup>lle</sup> Déchavanne (Alice), chez M<sup>lle</sup> Theyenin, quai de l'île, Roanne, parrains MM. Bertrand et Larue. — M. Garangou, 10, rue Gambetta, Roanne, parrains M<sup>lle</sup> Pajot et M. Larue.

2<sup>o</sup> *Présentation de :*

M. Apfel (Emile), Albaron (Bouches-du-Rhône), par MM. Puel et Nicod. — M. Corbière (Louis), professeur honoraire, 70, rue Asselin, Cherbourg

observe depuis 1921, dans le talus de la ligne du chemin de fer de Digoïn à Etang, le *Convolvulus dahuricus* Sims. (déterm. Prof. THELLUNG), plante originaire de Tartarie et de Sibérie, souvent cultivée comme plante ornementale et trouvée parfois à l'état spontané (Angleterre, Suisse).

D'après les renseignements donnés par M. CHASSIGNOL, il ne s'agit pas d'une naturalisation, car la plante ne fructifie pas mais se propage grâce à ses puissants rhizomes. Notre collègue désirerait savoir si cette espèce a déjà été rencontrée en France à l'état adventice.

M. BEAUVÉRIE fait ensuite une démonstration pratique d'une prise de pH du sol par la méthode colorimétrique à l'aide du comparateur Hellige. Les assistants sont vivement intéressés, tant par les explications données que par la simplicité de la manipulation qui met ces expériences à la portée de tous.

### Sur les formes françaises de l' « *Hedysarum obscurum* » L.

Par M<sup>lle</sup> Aimée CAMUS

En France, l'*Hedysarum obscurum* L. présente deux formes qui peuvent être distinguées comme variétés ou sous-variétés, l'une paraissant se trouver dans la partie septentrionale des Alpes, l'autre dans les parties centrale et méridionale. Leur répartition exacte sera à préciser; les localités indiquées ont été relevées dans l'herbier du Muséum de Paris et dans l'herbier E.-G. Camus.

Var. *typicum* A. Camus. — Plante peu élevée, de 20-35 centimètres environ, plus ou moins couchée à la base; grappes courtes, assez brièvement pédonculées; axe principal souvent fortement courbé en dehors; fleurs violettes; dents calicinales triangulaires, peu inégales; feuilles oblongues ou subelliptiques, étroites, arrondies et mucronulées au sommet; fruit marginé, glabre ou peu poilu.

Haute-Savoie: Mont Brizon (Crozet, Bourgeau); Vergy (Bourgeau, Gave); col de Balme (Lavallée); pentes du Méry (Charmont); rochers de l'Étalle, près de la Clusas (E.-G. Camus).

Var. *Boutignyanum* A. Camus<sup>1</sup>. — Plante plus dressée, atteignant 50 centimètres et plus; grappes plus allongées que dans la variété précédente, longuement pédonculées; axe principal peu courbé ou droit; fleurs d'un blanc jaunâtre ou à peine rosées; dents du calice plus inégales, les supérieures courtes et assez larges, l'inférieure environ deux fois plus longue que la supérieure; folioles assez larges, souvent obovales ou subelliptiques, rétuses au sommet, non ou très brièvement mucronulées; fruit fortement marginé, glabre ou presque.

Isère: montagne de la Salette-Fallavaux, près Corps (Verlot et Delacour); la Salette (Moutin). — Hautes-Alpes: Mont Morgon, Bragoune, Colombier de Boréodon, Embrun (Boutigny); col de Marlif (Verlot); Mont Viso (Verlot, Génier); la Grave (Mathonnet); Puy-Golêfre à la Grave (Vieux); le Galibier (Templier); montagne de Galabrie, à Orcières (Burle f.); Fougillarde, chemin du col Agnel (Jeanpert); Lopez près Gap (Boile). — Basses-Alpes: vallée de Barcelonnette (Aunier), Allos (Cosson et Germain); la Condamine (Proal), la Condamine-aux-Tardées (Lannes). — Alpes-Maritimes: environs

<sup>1</sup> Je dédie cette variété à Boutigny, qui paraît l'avoir distinguée, d'après quelques lignes écrites sur une étiquette conservée dans l'herbier du Muséum.

de Bourdous, près d'Entraunes; environs de Saint-Dalmas-le-Sauvage (Thuret<sup>1</sup>).

Cette seconde variété présente quelques affinités avec l'*Hedysarum exaltatum* Kerner in *Oest. bot. Zeitschr.* (1874), p. 103 = *Hedys obscurum* L. var. *exaltatum* Fiori et Paoletti, *Fl. ital.*, II, 103, 94 (1900-1902), des Alpes du Tyrol. Cette variété de l'*H. obscurum* se distingue de la var. *Boutignyanium* par ses folioles non rétuses, assez longuement mucronées (mucron long de 1 millimètre environ) ses fleurs d'un beau rose, et par ses fruits nettement pubescents à l'état adulte.

Burnat (*Fl. Alp. Marit.*, II, p. 221) ne pense pas que l'*H. exaltatum* Kerner, qui n'est pour lui qu'une variété, existe dans les Alpes maritimes, bien que Kerner ait reconnu sa plante dans les échantillons récoltés par Moris dans les Alpes du Piémont. J'ai étudié des pieds d'*H. exaltatum* provenant de la localité classique du Tyrol et aucun des spécimens que j'ai vus ne peut leur être assimilé.

En Italie, d'après la description de Fiori et Paoletti, les deux var. *typicum* et *Boutignyanium* doivent exister.

Les floristes français (Mutel, *Fl. française*, I, p. 291 (1834); Grenier et Godron, *Fl. France*, I, p. 503 (1848), Rouy, *Fl. France*, V, p. 288 (1899); Conspetus, *Fl. France*, p. 75 (1927); Coste, *Fl. France*, I, p. 412 (1901); Mutuel, *Fl. Dauphiné*, p. 161 (1848); Bouvier, *Fl. Alpes*, p. 173 (1882) et Dalla Torre, in *Anleit. zu wissenschaftl. Beobacht. auf Alpenreisen*, II, p. 203 (1882), n'ont pas distingué de variété dans l'*H. obscurum*, décrivant l'espèce avec les caractères réunis des deux formes. Certains ont considéré dans leurs diagnoses ou figuré tantôt l'une, tantôt l'autre des variétés : Villars, *Histoire des Plantes du Dauphiné*, III, p. 389 (1789) a décrit l'*H. obsc.* var. *Boutignyanium* qui se trouve dans le Dauphiné; Reichenbach, *Icones fl. Germ.*, XXII, pl. 165; Bonnier, *Fl. France illustr.*, I, pl. 164; Marret, *Fleurs des montagn.*, pl. 21, ont figuré le type; Flahault, *Nouvelle flore des Alpes et des Pyrénées*, p. 32, la var. *Boutignyanium*.

### A propos des Vipères

Par M. Emile WALTER (Saverne).

Dans le *Bulletin* bi-mensuel (1927, p. 135), le Dr MASSIA dit que la vipère noire, *Vipera berus*, se trouve aussi dans les Vosges. C'est une erreur! Dans tout le massif des Vosges on n'a rencontré jusqu'à présent aucun serpent venimeux. Cela peut paraître surprenant puisque la vipère habite les massifs montagneux voisins et elle trouverait d'excellentes conditions sur les collines calcaires au pied des Vosges qui produisent des vins réputés ou dans les vallées bien exposées des Vosges méridionales.

La vipère commune, *Vipera Aspis*, vit sur les collines calcaires de la Lorraine dans la région de Nancy et de Metz, elle est surtout répandue dans la grande chaîne du Jura, mais elle ne pénètre pas jusqu'en Alsace. Une seule vipère a cependant été trouvée près de la frontière suisse, dans la pointe du Jura qui pénètre dans le Haut-Rhin, par M. VOGELWEID, du Musée zoologique de Strasbourg, en 1921. Elle a fait l'objet d'une note parue dans le *Bulletin de l'Assoc. Philomath. d'Alsace et de Lorraine*.

Le fait que les vipères manquent aux Vosges est d'autant plus remarquable

<sup>1</sup> Sur l'étiquette, Thuret a noté : *fl. albidis, exsiccatione purpurascensibus*. Sur le sec, les fleurs sont à peine rosées.